



Caf de la somme suspension du rsa

Par **brouay**, le **13/07/2010** à **13:19**

Bonjour,

suite a un contole de la caf on ma suspendu mon rsa depuis juin 2010 je suis hebergé par un ami avec ma fille de 13 ans car je n'avais plus de logement depuis septembre 2009 .au debut j'ete hebergé a titre gratuit mais depuis le mois de mai j'ai un contrac de location . mais le controleur a conclud que j'avais une vie maritale je n'ai donc plus de revenu .j'ai contesté cette decision je ne fraude pas j'ai mon espace personel dans la maison de mon ami il me loue 2 chambres +salle de bain et toilette la maison fait 360m carré.mais le controleur ne sais pas donné la peine de verifier .il a conclud que de personnes qui n'ont pas de liens de parenté sont en couple . a l'heure actuel je n'ai plus rien et mes dettes s'acumule .aider moi svp .Je vous prie de croire monsieur,madame,en l'assurance de ma consideration distinguées